Une Femme ne prie pas en Suivant l'Imam depuis sa maison

http://sounnah.free.fr

Question :
Ma mère vie à côté d'une mosquée. Entre elle et la mosquée il y a une petite rue. Elle entend l'Adhan et la prière, et elle suit l'Imam en priant dans sa maison. Est ce admis pour elle ?
Si cela n'est pas permis, que doit elle faire au sujet des prières qu'elle a exécutées de cette manière pendant des années?
Tirons bénéfice de ce sujet, Qu'Allah vous récompense par le bien.

Réponse:
Si la situation est comme vous l'avez mentionné dans la question, elle ne peut pas suivre l'Imam de la mosquée dans sa prière **à moins qu'elle voit l'Imam ou quelques-uns des rang des croyants.**
Si elle n'en voit aucun, alors l'opinion la plus forte parmi les avis des savants est qu'elle ne suit pas l'Imam dans la prière.
Pour ce qui est de ses prières passées, elle n'a pas à les rattraper, si Allah le veut, parce qu'il n'y a pas d'argument clair qui prouve qu'elles sont des prières invalides. Cette question est du domaine de l'Ijtihad [Effort de recherche] par les savants.
L'opinion la plus sûre et plus forte est celle que nous avons mentionnée.

Cheikh ibn Baz